

## SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

10 DECEMBRE 2018

*Présidence : Claude HENNEQUIN, Maire*

*Présents : Mr DUVAL Mme DUTHEIL Mrs POTET LELIEVRE LANGEARD HELAINE Mmes PETIT et VILLAIN Mrs LEJEUNE et EVE Mme SAVARY et Mr LESAULNIER.*

*Absents excusés : Mme ALLORENT-BRIONNE et Mr DECOMBE.*

*Secrétaire de séance : Mr Thierry LESAULNIER.*

### **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT.**

Dans l'attente du vote du budget 2019, le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits d'investissement ouverts l'année antérieure.

### **REVISION TARIFS 2019.**

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes tarifs que l'année précédente.

### **REMBOURSEMENT DES CHARGES LIEES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS RESTITUES.**

La CMB a rétrocédé à la commune en 2017 la compétence sport. Dans un souci de continuité de service et de sécurité des équipements, elle a assumé en 2017 les charges (fluides, téléphonie, maintenance, entretien des pelouses etc...) des équipements sportifs qui se sont élevées à 3612.42€. Le conseil municipal accepte le remboursement de cette somme à Coutances Mer et Bocage.

### **AVIS SUR DEMANDE D'ENREGISTREMENT EARL DE LILLAY.**

Le conseil municipal, par 7 abstentions et 6 pour, donne un avis favorable à la demande d'enregistrement de l'EARL DE LILLAY dont le siège social est situé au lieu-dit « Le Lillay » à NOTRE DAME DE CENILLY pour l'exploitation d'un élevage de 330 vaches laitières à la dite adresse.

### **TEOM LOGEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE.**

Le conseil municipal fixe le taux de répartition comme suit :

-50% pour la mairie située à l'adresse 2 le bourg. (rez de chaussée)

-50% pour le logement situé au-dessus de la mairie à l'adresse 6 le bourg. (étage)

Un trimestre sera réclamé aux locataires pour 2018, ces derniers ayant emménagé en cours d'année.

## **CLECT : APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AUX ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION.**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le contenu du rapport de la CLECT relatif au montant de l'attribution de compensation communale annuelle qui s'élève à 55 161€.

## **MAINTIEN DU SYNDICAT DE LA PERRELLE**

Le syndicat de la perrelle assure le ramassage et le traitement des déchets ménagers. Son travail apportant toute satisfaction aux habitants de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, décide son maintien et s'oppose à sa dissolution.

## **TRAVAUX EGLISE : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Afin d'aider au financement des travaux prévus à l'église en 2019, le conseil municipal autorise le Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention sollicitant l'aide de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ainsi que l'aide du conseil départemental.

## **BULLETIN COMMUNAL**

La commission communication a décidé de relancer une consultation pour l'impression du bulletin communal. Après étude des propositions de différents imprimeurs, le moins disant est retenu.

## **COMPTE-RENDUS**

- Aurélien POTET fait un compte-rendu de la réunion de pôle du 27 Novembre 2018.
- Colette DUTHEIL fait un compte-rendu du déroulement de la journée du téléthon :1106.30€ (dons et ventes saucisses, frites et crêpes) ont été recueillis sur la commune.
- Claude HENNEQUIN fait un compte-rendu des comptages de vitesse qui ont été effectués sur la commune du 07 au 13 Novembre 2018.

## **INFORMATIONS**

- L'inauguration de la boîte à livres a eu lieu le samedi 08 décembre.
- La commission des chemins se réunira le samedi 22 Décembre 2018 à 14h30.
- Les vœux du maire sont fixés au vendredi 11 janvier 2019 à 20h30.
- Le démontage des illuminations aura lieu le samedi 12 janvier à partir de 9 heures.
- La prochaine réunion de conseil est fixée au mercredi 30 janvier 2019.

